

De la nécessité d'une action politique pour renforcer la gouvernance et l'efficacité du système statistique européen

Dans son quatrième rapport annuel, le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB) recommande vivement aux gouvernements et aux autorités statistiques de renforcer davantage encore la gouvernance, l'efficacité et la surveillance de la conformité des systèmes statistiques nationaux et du système statistique européen (SSE). Selon le président de l'ESGAB, M. Thomas Wieser, *«le système ne pourra être considéré comme imperméable aux interférences politiques indues que lorsque les conditions juridiques et pratiques garantissant l'impartialité des autorités statistiques auront été réunies»*.

Dans les recommandations du rapport, les responsables politiques sont appelés à favoriser davantage encore la création d'un dispositif institutionnel robuste, permettant de garantir que les décisions relatives aux sources de données, à la méthodologie et à la diffusion soient du ressort des statisticiens. Le rapport souligne en outre que les efforts en ce sens doivent être visibles du public et qu'il convient par exemple d'éviter que des nominations à la tête des autorités statistiques aient lieu durant des campagnes électorales ou peu après des élections. Le rapport insiste sur le fait que le renforcement du rôle de coordination des autorités statistiques doit s'appuyer, le cas échéant, sur des aménagements législatifs et il souligne à cet égard que la révision en cours du règlement 223/09 sur les statistiques européennes constitue une occasion à ne pas manquer. De plus, grâce aux Engagements en matière de confiance, les gouvernements peuvent en outre soutenir fortement l'amélioration du système statistique de leurs pays. De la même manière, un ensemble d'actions d'amélioration sont à mener en vue de mettre en œuvre la décision de la Commission du 17 septembre 2012 définissant le rôle et les responsabilités d'Eurostat au sein de la Commission européenne.

Les instituts nationaux de statistique et le SSE dans son ensemble sont confrontés à une diminution continue de leurs ressources, en parallèle avec une augmentation des demandes de statistiques. Pour répondre à ce processus, il convient d'apporter des modifications systémiques au modèle économique ainsi qu'au processus décisionnel. Dans ce contexte, selon le rapport de l'ESGAB, une volonté et une action politiques sont indispensables en vue de supprimer les barrières législatives qui gênent l'exploitation et le développement des sources de données administratives pouvant être utilisées dans l'élaboration de statistiques. Il en va de même pour l'amélioration des conditions d'échange de microdonnées entre membres du système statistique européen.

Le quatrième rapport de l'ESGAB au Parlement européen et au Conseil comporte une courte synthèse dans laquelle figurent les recommandations (les observations spécifiques à certains pays figurent dans le rapport principal). Le rapport explore les principes du code de bonnes pratiques, identifiés comme des éléments clés des systèmes statistiques: indépendance professionnelle et engagement en matière de qualité. Les questions liées aux ressources sont examinées à la lumière de l'efficacité des coûts, de la confidentialité, de l'accessibilité et de la

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 novembre 2012

clarté, qui constituent autant de principes intrinsèquement liés et qui sont essentiels pour exploiter pleinement le potentiel d'amélioration de l'efficacité.

Informations complémentaires

Le rapport 2012 de l'ESGAB, accompagné d'une courte synthèse, est disponible sur le site internet de l'ESGAB (<http://ec.europa.eu/esgab/>).

Contact pour les médias

Si vous souhaitez réaliser un entretien avec le président de l'ESGAB, M. Thomas Wieser, veuillez contacter le secrétariat de l'ESGAB: Heli Lehtimäki (estat-esgab@ec.europa.eu), tél.: +352 4301-36484.

À propos d'ESGAB

Le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB) a été établi par le Parlement européen et le Conseil en 2008 afin de fournir un panorama indépendant sur la mise en œuvre du code de bonnes pratiques de la statistique européenne au sein du système statistique européen. Les travaux menés par l'ESGAB ont pour objectif de renforcer l'indépendance professionnelle, l'intégrité et la responsabilisation du système statistique européen, qui sont des éléments clés du code de bonnes pratiques, ainsi que d'améliorer la qualité des statistiques européennes.

L'ESGAB est composé de sept membres. Ses tâches incluent l'élaboration d'un rapport annuel, adressé au Parlement européen et au Conseil, sur la mise en œuvre du code de bonnes pratiques en ce qui concerne la Commission (Eurostat) et le système statistique européen dans son ensemble. L'ESGAB conseille en outre la Commission (Eurostat) sur des mesures appropriées permettant de faciliter ce processus.

Concepts clés

Le **code de bonnes pratiques de la statistique européenne** repose sur 15 principes. Les pouvoirs publics et les autorités statistiques dans l'Union européenne s'engagent à respecter les principes du code, qui couvrent l'environnement institutionnel, les processus et les résultats statistiques. Pour chacun de ces principes, une série d'indicateurs de bonnes pratiques constitue un cadre de référence pour examiner la mise en œuvre du code.

Code de bonnes pratiques:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/quality/documents/CoP_October_2011.pdf

Système statistique européen (SSE): partenariat entre l'autorité statistique de l'Union, à savoir la Commission (Eurostat), et les instituts nationaux de statistique et autres autorités nationales responsables, dans chaque État membre, du développement, de la production et de la diffusion des statistiques européennes (voir:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/ess_eurostat/introduction).